



Conservatoire
du littoral

Conseil d'administration
24 février 2010

Délibération
N° 2010 – 22
Point 6.6.
Confirmation d'un périmètre d'intervention
et décision de recours à une procédure de
DUP

- Sont autorisés la rectification du périmètre d'intervention sur la Presqu'île de la Revellata (Haute-Corse) qui est ramené de 307 à 304 ha et l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition du secteur ainsi délimité (plan ci-annexé).

Le Président,

Jérôme BIGNON

Le Directeur,

Bernard GERARD

